

Rapport de présentation

Du Débat d'Orientation Budgétaire 2025 Au Conseil d'Administration du CCAS

Le Débat d'Orientation Budgétaire permet au Conseil d'Administration de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des priorités qui seront retenues dans le budget primitif.

Il permet également aux membres d'être informés sur l'évolution de notre situation financière.

Le vote du compte financier unique 2024 ayant eu lieu le 18 mars 2025, le Débat d'Orientation Budgétaire s'appuie sur les résultats définitifs.

Le Débat d'Orientation Budgétaire n'a aucun caractère décisionnel, il fait l'objet d'un vote et d'une délibération qui prend acte de son déroulement afin que le contrôle de légalité puisse s'assurer du respect de la loi.

Esquisse du budget 2025

La base de calcul du budget prévisionnel de la prestation de service pour la téléassistance pourrait faire l'objet d'une prévision à hauteur de 23 000 €.

La recette y afférent serait calculée sur une moyenne de 200 abonnés soit une prévision de 15 000 € (facturation de 6 € par personne et par mois).

Compte tenu des montants payés ces 2 dernières années, l'enveloppe des frais de séjour des enfants de Mazamet dans les centres d'accueils collectif pourraient être fixés à hauteur de 8 200 €.

Le montant attribuée pour les secours aux personnes, pourrait être porté à une somme de 20 500 €.

Pour le versement des subventions aux associations en 2025 une enveloppe de 25 000€ pourrait être proposée.

L'équilibre du budget du C.C.A.S. est obtenu, comme chaque année, avec le versement de la participation du budget principal de la Ville de Mazamet, soit une subvention annuelle d'un montant de 35 000€.

Voir tableau détaillé ci-après annexé.